

SMART INVEST BON Comfort Bond 1

Exposition à 100% de la prime nette investie via un dépôt auprès de BNP Paribas Fortis

FLASH
INVEST

Octobre 2012

Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Assurance placement
de AG Insurance
(branche 23)



8 ans et 1 mois



Prime nette 100%
protégée au terme



Profil conservateur
à neutre



Pas de précompte
mobilier (sous réserve
de modifications
ultérieures)

Grâce au SMART INVEST BON Comfort Bond 1, une assurance-vie (branche 23) de AG Insurance, vous visez le potentiel de rendement attrayant du fonds commun de placement BNP Paribas Comfort Bond Fund via une formule d'investissement prévoyant la protection du capital.

- Vous profitez de l'**expertise des spécialistes** qui gèrent ce fonds.
- Vous bénéficiez indirectement d'une **large répartition du risque** via la très grande diversification des actifs dans lesquels est investi le fonds.
- Votre prime nette investie (hors taxe et frais d'entrée) est **100% protégée au terme, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de Fortis Banque sa¹**, institution financière auprès de laquelle est placé l'ensemble des primes nettes investies. En cas de faillite ou de défaut de paiement du dépositaire, l'investisseur s'expose au risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance.

Pas facile de faire les bons choix d'investissement dans un contexte économique et financier perclus d'incertitudes. Les obligations sont une classe d'actifs idéale pour renforcer le caractère défensif d'un portefeuille, mais cela ne signifie pas qu'elles ne présentent pas de risques. Le sacro saint principe de la diversification vaut également pour un portefeuille obligataire.

La constitution et la gestion d'un portefeuille obligataire exigent du temps, une bonne connaissance des marchés et des informations actualisées en permanence afin de pouvoir faire des choix rapides et pertinents. En tant qu'investisseur particulier, vous n'avez peut-être ni le temps ni l'envie de gérer un portefeuille. Mieux vaut alors confier cette mission à des spécialistes expérimentés et bien outillés pour le faire, en optant pour un fonds obligataire.

Même avec un capital de départ limité, vous pouvez, par le biais d'un fonds obligataire, viser un rendement intéressant tout en répartissant les risques grâce à une large diversification. Reste que la plupart des fonds obligataires n'assurent pas la protection du capital investi.

SMART INVEST BON Comfort Bond 1 vous permet de palier à cet inconvénient.

1. Rating de Fortis Banque sa: A2 (*stable outlook*) chez Moody's, AA- (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A (*stable outlook*) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.



BNP Paribas Comfort Bond Fund

SMART INVEST BON Comfort Bond 1 est une assurance-vie de la branche 23. Elle est donc couplée à un fonds de placement dont l'objectif au terme est double:

- réaliser une plus-value, et
- protéger la prime nette investie (hors taxe et frais d'entrée), sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de Fortis Banque sa.

Pour atteindre cet objectif, le fonds commun de placement **BNP Paribas Comfort Bond Fund** a été privilégié comme sous-jacent parce qu'il présente un **excellent rapport rendement/risque** grâce à une large diversification des actifs en portefeuille.

Un FCP obligataire défensif, largement diversifié

BNP Paribas Comfort Bond Fund est un fonds commun de placement (FCP) de type "**fonds de fonds**" dont le grand avantage est de permettre à l'investisseur de bénéficier, au travers d'un seul et unique placement, d'un portefeuille constitué de multiples fonds de placement, eux-mêmes largement diversifiés. Et c'est connu: une bonne répartition du portefeuille permet à la fois d'en augmenter le potentiel de rendement et d'en réduire l'exposition au risque.

Ce n'est donc pas un hasard si, ces derniers mois, BNP Paribas Comfort Bond Fund a pu offrir une vaillante résistance même pendant les périodes les plus orageuses de la crise financière européenne, comme le montre le graphique ci-dessous.

Politique d'investissement

Activement géré, le fonds commun de placement BNP Paribas Comfort Bond Fund investit dans des actions de capitalisation d'autres fonds de placement qui investissent à leur tour principalement en obligations et/ou en instruments du marché monétaire.

Il peut également investir dans des fonds ayant pour objectif de réaliser un rendement absolu, c.-à-d. conçus pour exploiter n'importe quelle tendance de marché.

Le processus d'investissement s'articule autour de 2 pôles de création de valeur:

- une allocation optimale entre les différents segments des marchés obligataire et monétaire, et
- une allocation adéquate entre les différentes stratégies en matière de duration (gestion de la durée moyenne d'un portefeuille obligataire).

Évolution de la valeur nette d'inventaire de la part de capitalisation depuis le lancement



Source: BNP Paribas Investment Partners Luxembourg.
Chiffres arrêtés au 01.10.2012.
Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir.

Principales caractéristiques

Code ISIN: LU0223387498.

Part de capitalisation: les revenus sont systématiquement réinvestis.

Société de gestion: BNP Paribas Investment Partners Luxembourg.

Date de lancement: août 2005.

Devise de référence: EUR.

Vous trouverez plus d'informations sur ce fonds et pourrez en suivre l'évolution sur www.bnpparibas-ip.be > Rechercher un compartiment > tapez LU0223387498 dans l'option Code ISIN.



Pour quel investisseur?

SMART INVEST BON Comfort Bond 1 est conçu pour répondre aux attentes de l'investisseur qui :

- veut investir au minimum 2.500 EUR (hors taxe et frais d'entrée),
- dispose d'un horizon de placement suffisamment long (8 ans et 1 mois) pour atteindre un rendement attrayant,
- souhaite viser le potentiel du fonds commun de placement BNP Paribas Comfort Bond Fund sans y investir directement,
- entend retrouver 100% de sa prime nette investie (hors taxe et frais d'entrée) au terme.

SMART INVEST BON Comfort Bond 1 est une formule de placement prioritairement destinée aux investisseurs présentant un profil **conservateur à neutre**. Elle peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des portefeuilles répondant à un autre profil.



110% de toute performance positive du FCP

La plus-value potentielle du SMART INVEST BON Comfort Bond 1 est associée à l'évolution du fonds commun de placement BNP Paribas Comfort Bond Fund. Mais, contrairement à un investissement direct dans celui-ci, vous n'avez pas de souci à vous faire à propos de votre capital investi puisque celui-ci (hors taxe et frais d'entrée) est totalement protégé au terme, sauf en cas de défaillance de Fortis Banque sa.

Et ce n'est pas tout! Si, comme vous l'espérez, le FCP BNP Paribas Comfort Bond Fund a progressé au terme, votre plus-value sera égale non pas à la performance positive calculée mais bien à 110% de cette performance.

Mode de calcul de la plus-value

Au terme, la plus-value éventuelle est déterminée en trois étapes:

1. la valeur finale du FCP BNP Paribas Comfort Bond Fund est calculée sur base de 31 observations relevées à 31 dates prédéterminées, mensuellement réparties entre le 31 mai 2018 et le 30 novembre 2020;
2. la valeur finale ainsi obtenue est comparée à la valeur initiale pour déterminer la performance réalisée par le fonds;
3. la plus-value est égale à 110% de toute performance positive ainsi déterminée. En cas de performance nulle ou négative, aucune plus-value n'est octroyée.



Une fiscalité avantageuse

Selon les nouvelles mesures fiscales entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2012 en Belgique et sous réserve de modifications ultérieures, la plus-value éventuellement octroyée au terme reste exempte de précompte mobilier.

Au terme, l'investisseur reçoit

**100% de la prime nette investie
(hors taxe et frais d'entrée)**

+

**110% de la hausse du FCP
BNP Paribas Comfort Bond Fund**

Exemples du mode de calcul de la plus-value

Ces exemples fictifs, donnés à titre purement illustratif du mode de calcul de la plus-value éventuelle, ne donnent aucune garantie ni aucune indication quant à la performance future.

	Scénario négatif	Scénario neutre	Scénario positif
Valeur initiale de BNP Paribas Comfort Bond Fund	120	120	120
Valeur finale³ de BNP Paribas Comfort Bond Fund	115	150	162
Performance de BNP Paribas Comfort Bond Fund	-4,17%	25%	35%
Plus-value octroyée au terme	/	25% x 110% = 27,5%	35% x 110% = 38,5%
Le bénéficiaire reçoit au terme	100% de sa prime nette investie¹ mais aucune plus-value, soit un rendement actuariel de -0,24%²	100% de sa prime nette investie¹ + une plus-value de 27,5%, soit un rendement actuariel de 2,80%²	100% de sa prime nette investie¹ + une plus-value de 38,5%, soit un rendement actuariel de 3,86%²

1. Hors taxe et frais d'entrée 2. Hors taxe; frais d'entrée inclus

3. La valeur au terme est égale à la moyenne des 31 observations mensuelles relevées à 31 dates prédéterminées, réparties entre le 31 mai 2018 et le 30 novembre 2020

Une couverture décès étendue gratuite

À côté de la protection de la prime nette investie au terme, SMART INVEST BON Comfort Bond 1 prévoit également une protection en cas de décès. En effet, sous certaines conditions, le preneur d'assurance bénéficie automatiquement et gratuitement d'une **couverture décès étendue**. Cela signifie qu'en cas de décès de l'assuré, la prime nette investie sera entièrement versée aux bénéficiaires préalablement désignés si les conditions suivantes sont réunies:

- l'assuré était âgé de moins de 68 ans à la conclusion du contrat;
- l'assuré est âgé de moins de 70 ans au moment du décès;
- le total des primes nettes versées dans des contrats SMART INVEST BON sur la tête de l'assuré ne dépasse pas 375.000 EUR.

Supposons que, suite à une contre-performance du fonds commun de placement BNP Paribas Comfort Bond Fund, la valeur du contrat soit inférieure à la prime nette investie, au moment du décès de l'assuré. Grâce à la couverture décès étendue, c'est néanmoins la prime nette investie qui sera versée aux bénéficiaires.

SMART INVEST BON Comfort Bond 1 en un coup d'œil



Description

SMART INVEST BON Comfort Bond 1 est une assurance-vie individuelle liée à un fonds d'investissement (branche 23) de AG Insurance.

Parties concernées

- Assuré = le preneur d'assurance.
- Assureur = AG Insurance sa.
- Bénéficiaire en cas de vie de l'assuré = au choix.
- Bénéficiaire en cas de décès de l'assuré = au choix.



Risque

Principaux risques liés à un investissement dans SMART INVEST BON Comfort Bond 1

- **Risque de crédit:** la protection de la prime nette au terme est organisée au moyen d'un dépôt des primes nettes auprès de Fortis Banque sa. AG Insurance sa ne répond pas de la défaillance éventuelle de cette entreprise. En cas de faillite ou de défaut de paiement du dépositaire, l'investisseur s'expose au risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance.
- **Risque d'investissement:** des investissements en produits dérivés sont également effectués. Ces produits dérivés consistent en l'échange (via des contrats de swap conclus avec des partenaires financiers spécialisés) de la majeure partie du rendement du dépôt auprès de Fortis Banque sa. L'entreprise d'assurance ne répond pas de la défaillance éventuelle de toute contrepartie tenue à une obligation de paiement en faveur du fonds. Les conséquences éventuelles sont à charge du preneur d'assurance. Les contreparties tenues à une obligation de paiement en faveur du fonds ont au minimum un rating "investment grade" (minimum Baa3 chez Moody's, BBB chez Standard & Poor's et BBB chez Fitch) lors de la conclusion des contrats.
- **Risque de liquidité:** dans certaines circonstances exceptionnelles, la liquidation des unités du fonds pourrait être retardée ou suspendue.
- **Risque de marché:** la valeur d'une unité dépend de l'évolution de la valeur de l'actif sous-jacent, des taux d'intérêt et de la volatilité, et n'est jamais garantie. Le risque financier est entièrement et à chaque moment supporté par le preneur d'assurance. Par conséquent, cette valeur d'unité pourra être tant supérieure qu'inférieure à sa valeur de départ. De ce fait, en cas de rachat avant le terme, le preneur d'assurance doit être conscient qu'il ne récupérera éventuellement pas l'entièreté de sa prime nette investie.



Souscription

Période de souscription: du 13 octobre au 14 novembre 2012 inclus (sauf clôture anticipée).

Date ultime de paiement: le 21 novembre 2012.

Investissement net: minimum 2.500 EUR (hors taxe et frais d'entrée).
Pas de versement supplémentaire possible après la période de souscription.

Valeur d'unité: 100 EUR.



Frais

Frais d'entrée: 2%.

Frais de gestion: maximum 1,20% sur base annuelle (inclus dans les valeurs d'unité).

Frais de sortie: pas de frais de sortie au terme ni en cas de décès.

Un rachat partiel n'est pas possible. L'indemnité de rachat s'élève à 1%. Aucune indemnité de rachat n'est due si le rachat prend effet au cours de la dernière année précédant le terme du contrat.



Fiscalité

Taxe sur les assurances-vie: 1,10% (preneur d'assurance = personne physique).

Cette assurance placement n'entre pas en ligne de compte pour une déductibilité fiscale ni pour une réduction d'impôt.

L'assureur ne retient de précompte mobilier ni sur les prestations d'assurance en cas de rachat avant terme ni sur le capital vie au terme ni sur le capital décès, conformément au régime fiscal d'application au 01.10.2012 et sous réserve de modifications ultérieures.



Protection du capital

Garanties en cas de vie: nombre d'unités du fonds détenues multiplié par la valeur de l'unité au terme.

Garanties en cas de décès: la prime nette investie jusqu'à la date de constitution du fonds et, par après, le nombre d'unités du fonds détenues multiplié par la valeur de l'unité avec, sous certaines conditions (voir encadré "Une couverture décès étendue gratuite" en page 3), une valeur minimale de 100 EUR.



Rendement

Il n'y a aucune garantie de rendement. Le rendement final dépend de la plus-value réalisée par le fonds SMART INVEST BON Comfort Bond 1.

Le fonds SMART INVEST BON Comfort Bond 1


- Lancement du fonds: 26 novembre 2012.
- Terme du fonds: 28 décembre 2020.
- Objectifs du fonds: protéger la prime nette investie (hors taxe et frais d'entrée) à concurrence de 100% au terme et réaliser une éventuelle plus-value associée à l'évolution du fonds commun de placement BNP Paribas Comfort Bond Fund.
- Valeur initiale du sous-jacent: valeur nette d'inventaire du 26 novembre 2012.
- valeur finale du sous-jacent: moyenne des valeurs nettes d'inventaire relevées à 31 dates d'observation mensuellement réparties entre le 31 mai 2018 et le 30 novembre 2020.
- La classe de risque du fonds SMART INVEST BON Comfort Bond 1 au 13 octobre 2012 est estimée à I, sur une échelle de 0 à VI (VI correspondant au risque le plus élevé). Réévaluée chaque année, la classe de risque est susceptible d'évoluer avec le temps.

AG Insurance se réserve le droit, dans certaines circonstances, de liquider le fonds SMART INVEST BON Comfort Bond 1 avant le terme prévu, ainsi que de modifier totalement ou partiellement le règlement de gestion. Vous trouverez plus détails à propos de cette éventualité et de ses conséquences pour le preneur d'assurance dans le règlement de gestion.



Envie d'en savoir plus à propos de cet investissement?

Vous obtiendrez plus d'informations:

 aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**

 sur simple appel au **n° 02 433 41 31**

Consultez la "**Fiche info financière Assurance-vie**" et le **règlement de gestion du fonds** décrivant les caractéristiques du SMART INVEST BON Comfort Bond 1 dans toute agence BNP Paribas Fortis ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Produits structurés: informations > Assurances placements. C'est également sur ce site que BNP Paribas Fortis assurera un suivi mensuel de l'évolution du SMART INVEST BON Comfort Bond 1 et communiquera, le cas échéant, aux investisseurs toute modification importante quant à son profil de risque et/ou à sa valeur.

SMART INVEST BON Comfort Bond 1 est un produit d'assurance-vie individuelle de AG Insurance sa, Bd E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles, RPM Bruxelles, TVA BE 0404.494.849, proposé par BNP Paribas Fortis. BNP Paribas Fortis est la dénomination commerciale de Fortis Banque sa, Montagne du Parc 3 - 1000 Bruxelles, RPM Bruxelles, TVA BE 0403.199.702, inscrite et agissant comme agent d'assurance sous le numéro FSMA 25.879 A pour AG Insurance sa.